New Nouveau
Brunswick

Geographic
Information
Corporation

Corporation
d'information
géographique

Annual Report

Rapport annuel

1990-1991

CNB 91058

92-03065/

1990-1991 Annual Report

Published by:
Geographic Information Corporation
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

February 1992

Design Management:
Communications New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-569-5

ISSN 1181-9111

Printed in New Brunswick

Rapport annuel 1990-1991

Publié par:
Corporation d'information géographique
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Février 1992

Services de design:
Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-569-5

ISSN 1181-9111

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling! Pensez à recycler!

New Nouveau
Brunswick

Geographic
Information
Corporation

Corporation
d'information
géographique

Annual Report

Rapport annuel

1990-1991

January 31, 1992

The Honourable Denis Losier
Minister of Economic Development
and Tourism
Province of New Brunswick
Fredericton, New Brunswick

Dear Mr. Losier:

On behalf of the Board of Directors, I have the pleasure to submit to you the Annual Report of the New Brunswick Geographic Information Corporation for the year ended March 31, 1991.

Yours very truly,

Thomas O'Neil
Chairman of the Board

:rg

Le 31 janvier 1992

L'honorable Denis Losier
Ministre du Développement
économique et du Tourisme
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration, il me fait plaisir de vous soumettre le rapport annuel de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président du Conseil d'administration

Thomas O'Neil

TABLE OF CONTENTS

Introduction	7
Organization, Goals and Objectives	8
Business Plan	10
Finance and Personnel	13
Training	14
Land Information Centers	16
Mapping	18
Assessment Branch	20
Registry Branch	26
Development	30
Financial Statements	34

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Organisation, Buts et Objectifs

Plan D'Entreprise

Finances et Personnel

Formation

Centres D'Information Foncière

Cartographie

Direction D'Évaluation

Directon D'Enrégistrement

Développement

États Financiers

Board of Directors

Chairman
Thomas G. O'Neil, Saint John

Michael Allain, Dalhousie
Iris AuClair-Bernard, Charlo
Diane Kent Gillis, Fredericton
Dollard Landry, Dieppe
Roland LeBel, Edmundston
Max Lewis, Fredericton
Ernest MacKinnon, Fredericton
John McLaughlin, Fredericton
Andréa Ouellet, Dieppe

Conseil d'administration

Président
Thomas G. O'Neil, Saint John

Michael Allain, Dalhousie
Iris AuClair-Bernard, Charlo
Diane Kent Gillis, Fredericton
Dollard Landry, Dieppe
Roland LeBel, Edmundston
Max Lewis, Fredericton
Ernest MacKinnon, Fredericton
John McLaughlin, Fredericton
Andréa Ouellet, Dieppe

INTRODUCTION

In the spring of 1989 the government adopted a new land information policy for New Brunswick.

The policy is intended to provide coherence to the government's efforts as they relate to land information management, and to establish the framework for connecting government efforts with those of the private sector and the educational institutions involved in land information related activities.

On March 6, 1989, the Premier announced the intention of the Government of New Brunswick to establish the Geographic Information Corporation, a new agency with authority for all basic geographically-referenced information.

A "discussion paper" outlining the objectives, organization principles and structure of the new corporation was tabled in the legislature with the intent of stimulating comment and discussion prior to legislation being introduced.

A Special Legislative Committee on Economic Policy Development heard submissions from various groups and individuals in October of that year. The submissions were largely supportive and complimentary. The New Brunswick Geographic Information Corporation Act was drafted, assented to during the 1989 fall session of the Legislature, and proclaimed to come into force on March 31, 1990.

INTRODUCTION

Au printemps 1989, le gouvernement a adopté une nouvelle politique en matière d'information foncière pour le Nouveau-Brunswick.

Le but de cette politique est de coordonner les mesures gouvernementales touchant la gestion de l'information géographique, et de faire converger les efforts du gouvernement, du secteur privé et des établissements d'enseignement concernés.

Le 6 mars 1989, le premier ministre Frank McKenna a annoncé que le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait l'intention de créer la Corporation d'information géographique, un nouvel organisme ayant autorité sur toute l'information géographique de base.

Un document de travail faisant état des objectifs, de la structure et des principes d'organisation de la nouvelle corporation a été déposé à l'Assemblée législative dans le but de susciter des commentaires et des discussions sur le nouvel organisme, avant que soit présentée la loi le constituant.

En octobre 1989, le Comité spécial d'élaboration de la politique économique a pris connaissance des commentaires de divers groupes et particuliers. Les recommandations étaient dans une large mesure positives et favorables au projet.
La Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick a été rédigée et sanctionnée au cours de la session d'automne 1989 de l'Assemblée législative, et sa date d'entrée en vigueur a été fixée par proclamation au 31 mars 1990.

Although the Corporation reported on its activities during fiscal 1989 - 90, this report represents the first official annual report of the Corporation.

ORGANIZATION

The Geographic Information Corporation amalgamated:

a) The Assessment Branch from the Department of Municipal Affairs and Environment;
b) The County Registry Offices from the Department of Justice;
c) The NB Land Information Centres from the Land Registration and Information Service of the Council of Maritime Premiers.

The Corporation consolidated, in one agency, the responsibility and executive authority for the following basic geographic information activities:

County Registry Offices
Base Mapping
Remote Sensing
Property Mapping
Geographic Information Standards
Toponymy
Inter-agency Liaison - departmental, provincial & federal-provincial
Property Assessment
Coastal Zone Mapping
Coordinate Survey Control
Land Parcel Identification and Indexing
Geographic Information Services
Industry Development

Même si la Corporation a fait état de ses activités pour l'année 1989 - 1990, le présent document constitue son premier rapport annuel officiel.

ORGANISATION

Les unités administratives suivantes ont été regroupées au sein de la Corporation d'information géographique:

a) la Direction de l'évaluation du ministère des Affaires municipales et de l'Environnement;
b) les bureaux d'enregistrement de comté du ministère de la Justice;
c) les Centres d'information foncière du Nouveau-Brunswick relevant du Service du cadastre et de l'information foncière du Conseil des Premiers ministres des Maritimes.

Les responsabilités et les pouvoirs exécutifs se rattachant aux activités suivantes, qui sont reliées à l'information géographique de base, sont rassemblés au sein de la Corporation:

Les bureaux d'enregistrement de comté
La cartographie de base
La télédétection
La cartographie cadastrale
Les normes relatives à l'information géographique
La toponymie
Les relations entre les organismes (interministérielles, interprovinciales et fédérales-provinciales)
L'évaluation foncière
La cartographie des zones côtières
Le contrôle géodésique
L'identification des parcelles et le répertoire
Services d'information géographique
Dévelopment de l'industrie

GOALS

There are two major goals for the Corporation:

- improved management of natural resources; and
- economic growth through the development of marketable information and services.

Consistent with these goals, the corporation will perform two associated services:

1) an internal central service for the provision of basic geographic information to departments of government; and
2) an external public service, associated with the provision of land information and the fostering of a geographic information services industry.

OBJECTIVES

More specifically, the objectives of the new corporation are:

a) to coordinate geographic information services in New Brunswick;
b) to annually provide the real property tax bases for the province, municipalities, local service districts, school districts, business improvement areas and to administer related tax and tax benefit programs;
c) to establish standards for the collection, storage and dissemination of geographically-referenced information;
d) to provide a system of registration for real and personal property;
e) to ensure the maintenance of records relating to real and personal property;
f) to ensure the provision of geographic information services to the public; and
g) to promote private sector activity in the area of geographic information services and, where feasible, to transfer geographic information activities to the private sector.

BUTS

La Corporation a comme principaux buts:

- d'améliorer la gestion des ressources naturelles;
- de stimuler la croissance économique grâce à des produits et des services d'information pouvant être commercialisés.

Conformément aux objectifs établis, la Corporation assure la prestation de deux services complémentaires:

1) un service central interne fournissant l'information géographique de base aux ministères;
2) un service public externe chargé de diffuser l'information foncière et de stimuler les entreprises de services d'information géographique.

OBJECTIFS

Voici, de façon plus détaillée, les objectifs de la nouvelle corporation:

a) coordonner les services d'information géographique au Nouveau-Brunswick;
b) établir tous les ans les assiettes d'impôt foncier à l'intention de la province, des municipalités, des districts de services locaux, des districts scolaires et des zones d'amélioration des affaires, et administrer les impôts et les programmes d'avantages fiscaux qui s'y rapportent;
c) établir des normes pour la collecte, l'enregistrement et la diffusion de l'information géographique;
d) fournir un système d'enregistrement pour les biens réels et personnels;
e) assurer la tenue des registres relatifs aux biens réels et personnels;
f) assurer la prestation de services d'information géographique au public;
g) promouvoir les activités du secteur privé dans le domaine de l'information géographique et, si possible, transférer les activités d'information géographique au secteur privé.

GENERAL

1990 - 1991 was a year of organization. In May, Robert Gamble was appointed President of NBGIC. Order-in-Council 90-638 dated August 2, 1990 appointed the Board of Directors:

Thomas O'Neil, Chairman, Saint John
1. Michael Allain, Dalhousie
2. Iris Auclair-Bernard, Charlo
3. Diane Kent Gillis, Fredericton
4. Dollard Landry, Dieppe
5. Roland Lebel, Edmundston
6. Max Lewis, Fredericton
7. Ernest MacKinnon, Fredericton
8. John McLaughlin, Fredericton
9. Andréa Ouellet, Dieppe

The Board met four times during the year and dealt with many issues applicable to a new corporation.

BUSINESS PLAN

There are many demands on the Corporation's resources. The Corporation must continue to deliver on its established programs. These activities consume 85 percent of the operating budget. There are limited resources to apply to new projects and little flexibility within the operating budget, so priorities must be established to determine the best course for the Corporation to follow.

The Corporation developed a five year business plan to establish its development priorities and the means to achieve its objectives. The government approved the plan in April, 1991. It was subsequently shared with industry, government departments, interested organizations and individuals.

GÉNÉRAL

L'année 1990-1991 a été marquée par la structuration de l'organisme. En mai, Robert Gamble a été nommé président de la CIGNB. De plus, en vertu du décret en conseil n° 90-638 adopté le 2 août 1990, le conseil d'administration est constitué des membres suivants:

Thomas O'Neil, président, Saint John
1. Michael Allain, Dalhousie
2. Iris Auclair-Bernard, Charlo
3. Diane Kent Gillis, Fredericton
4. Dollard Landry, Dieppe
5. Roland Lebel, Edmundston
6. Max Lewis, Fredericton
7. Ernest MacKinnon, Fredericton
8. John McLaughlin, Fredericton
9. Andréa Ouellet, Dieppe

Les membres du conseil se sont réunis quatre fois au cours de l'année et ils ont traité de nombreuses questions se rattachant à une nouvelle corporation.

PLAN D'ENTREPRISE

La Corporation doit répondre à beaucoup de demandes. Elle doit continuer d'assurer la prestation des programmes établis, qui absorbent 85 p. 100 du budget de fonctionnement. Étant donné les ressources limitées destinées aux nouveaux projets et la faible marge de manoeuvre du budget, il est indispensable d'établir un ordre de priorité pour déterminer la formule de fonctionnement convenable.

La Corporation a élaboré un plan d'entreprise quinquennal en vue d'établir ses priorités en matière d'expansion et de déterminer les moyens de réaliser ses objectifs. Ce plan a été approuvé par le gouvernement puis dévoilé aux entreprises, aux ministères, aux groupes et aux particuliers intéressés.

The business plan outlines how the Corporation will begin a process of profound change over the next three years. While this is the first part of a long term reform process, it is a very significant phase of development and growth for the Corporation as it will take place in an environment which requires balancing two conflicting forces: continuing government restraint versus the need to modernize the services to meet increasingly high expectations from customers, staff, and from the government.

An essential element introduced in the plan is the discipline of financial analysis for major projects, requiring that return on investment be a primary determinant in setting priorities. By definition, this approach will give priority to projects which generate the revenues or savings which can, in turn, be used to finance future corporate development.

The plan is not etched in stone. It provides a general direction and a method for making investment decisions. However, how fast projects can be undertaken depends on the availability of funding and negotiating arrangements with co-venturers and partners. In some cases, the Corporation is entirely dependent on activities beyond its control, such as changes in legislation and resistance to change by users of the information. The Corporation will need to be responsive and flexible in attacking problems while pursuing the objectives.

On y expose les grandes lignes du plan de transformation fondamentale que la Corporation dit mettre en oeuvre au cours des trois prochaines années. Même s'il s'agit seulement de la première phase d'une réforme à long terme, il constitue néanmoins une étape très importante du développement de la Corporation se déroulant dans un milieu où deux forces opposées doivent être équilibrées: l'application de la politique de restrictions budgétaires gouvernementale et la nécessité de moderniser les services pour satisfaire aux exigences de plus en plus élevées de la clientèle, du personnel et du gouvernement.

La rigueur de l'analyse des projets d'envergure sur le plan financier constitue l'un des éléments essentiels du plan, plaçant le rendement des investissements au premier plan dans l'établissement de l'ordre de priorité des projets. Par définition, cette approche préconise les projets les plus rentables et les plus économiques permettant de financer le développement futur de la Corporation.

Ce plan ne devrait pas être perçu comme immuable et définitif. Il s'agit d'une orientation générale et d'une méthode de prise de décisions relatives à l'investissement. Toutefois, la rapidité de mise en oeuvre de ces projets dépend du financement disponsible et des contrats passés avec des entrepreneurs associés et des partenaires. Dans certains cas, la Corporation dépend totalement d'activités échappant à sa direction, telles que la modification de textes législatifs ou la résistance aux changements manifestée par les utilisateurs de l'information. La Corporation devra être attentive aux besoins exprimés et faire montre de souplesse en traitant ces difficultés, sans s'écarter de ses objectifs.

GENERAL STRATEGY

The general strategy will be to commercialize those products and services which will yield sufficient returns to enable the Corporation to carry out development projects leading to a more responsive and efficient operation. The Corporation will maximize leverage from development resources by participating as a partner on projects, and, wherever practical, by tendering projects to the private sector and redirecting development resources to priority projects.

THREE-YEAR OBJECTIVES

Within the next three years, the Corporation's objectives are:

1. To complete the topographical base maps by 1993.
2. To begin updating the base map on a regular cycle by 1993.
3. To implement an on-line personal property registry system by 1992.
4. To commercialize the PATS system by 1992.
5. To conduct market studies of other Corporation information and systems which can generate financial returns and contribute to the overall development of the Corporation.
6. To digitize the property maps by 1994.
7. To produce paper map products (atlas, road maps, etc.) for consumer use.
8. To develop an automated parcel index by 1993.

STRATEGIE GÉNÉRALE

La stratégie générale de la Corporation consiste à commercialiser des produits et services d'une rentabilité suffisante pour permettre à la Corporation de créer des projets se traduisant par un fonctionnement plus efficace et plus près des besoins de la clientèle. La Corporation maximisera l'utilisation des ressources de développement en participant en tant que partenaire à des projets et, dans la mesure du possible, en faisant appel au secteur privé et en réaffectant ces ressources à des projets prioritaires.

OBJECTIFS DE TROIS ANS

Les objectifs de la Corporation pour les trois prochaines années sont les suivants:

1. Achever dès 1993 la cartographie topographique de base;
2. Entreprendre dès 1993 la mise à jour de la cartographie topographique de base sur un cycle régulier;
3. Mettre en place dès 1992 un système interactif d'enregistrement des titres;
4. Commercialiser dès 1992 le système d'évaluation et d'impôt foncier.
5. Effectuer des études de marché pour d'autres programmes et systèmes susceptibles de produire des recettes et de contribuer au développement global de la Corporation;
6. Numériser les cartes cadastrales d'ici 1994;
7. Développer des produits cartographiques (atlas, cartes routières, etc.) pour l'usage des consommateurs.
8. Elaborer dès 1993 un répertoire des parcelles informatisé.

LONG TERM OBJECTIVES

The long term objectives of the Corporation are:

1. To be financially self-sufficient within five years.

2. To modernize the real property registry system.

3. To map the coastal zones and urban areas of the Province at suitable scales.

4. To be solidly positioned and recognized by four key market segments - Co-venturers, Geomatics Industry, Commercial Users and Consumers.

FINANCE

During 1990-91, the Corporation contracted accounting services from Land Registration and Information Services head office staff in Fredericton. Peat, Marwick and Thorne were appointed corporate auditors and their audited financial statements are contained herein starting on page 33.

During the year, government asked the Corporation to review its expenditure plans with a view to reducing the amount to be drawn from government by $198,000. The Corporation was able to achieve that objective while realizing a net income of $122,750.

PERSONNEL

As with accounting services, the Corporation contracted personnel services during its first year of operation from LRIS.

OBJECTIFS A LONGUE TERME

Les objectifs à long terme de la Corporation sont les suivants:

1. Atteindre l'autonomie financière d'ici cinq ans;
2. Moderniser le système d'enregistrement des biens réels;
3. Effectuer la cartographie des zones côtières et urbaines de la province à des échelles convenables;
4. Se tailler une place de choix au sein de quatre secteurs clés du marché - les co-entrepreneurs, l'industrie de la géomatique, les utilisateurs commerciaux et les consommateurs.

FINANCES

Au cours de l'année 1990-1991, la comptabilité de la Corporation a été assurée par le personnel du Bureau central du Service du cadastre et de l'information foncière (SCIF), à Fredericton. Peat, Marwick et Thorne ont été engagés comme vérificateurs officiels de la Corporation. Les états financiers vérifiés sont annexés au présent rapport à partir de la page 33.

Au cours de l'année, le gouvernement a demandé à la Corporation d'examiner son plan de dépenses afin de réduire le montant versé par le gouvernement de 198 000 $. La Corporation a pu atteindre cet objectif tout en réalisant des recettes nettes se chiffrant à 122 750 $.

PERSONNEL

Comme ce fut le cas pour la comptabilité, les services du personnel ont été confiés au SCIF au cours de la première année d'activité de la Corporation.

Since the LRIS land information centers located in New Brunswick were transferred from the Council of Maritime Premiers to the Corporation, it was necessary to transfer the staff into the public service of New Brunswick. On April 1, 1990 Board of Management transferred 64 staff positions into the Corporation from LRIS.

The Corporation has a personnel establishment of 328. Table I identifies the distribution of corporate employees among the offices.

The Corporation concluded negotiations to assume responsibility for financial, personnel and administrative services previously provided by LRIS. Details of the responsibilities to be assumed became effective in fiscal 1991-92.

The Corporation is committed to the government's second language program and submitted its plan to achieve the objectives of that program to Board of Management. Approval was received in March.

TRAINING

The Corporation recognizes the value of training to keep employees current with new procedures and technology. During the year 175 employees participated in 710 days of training. In addition 45 employees arranged personal training outside working hours.

Le Conseil des Premiers ministres des Maritimes ayant cédé à la Corporation la responsabilité des centres d'information foncière du SCIF, il a fallu inclure le personnel de ces bureaux dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Le 1er avril 1990, le conseil d'administration a transféré 64 postes du SCIF à la Corporation.

La Corporation compte 328 employés. Le tableau I illustre la répartition des employés au sein des divers bureaux.

La Corporation a conclu des accords pour assumer la responsabilité des services financiers, administratifs et du personnel, qui étaient fournis auparavant par le SCIF. Les directives à ce sujet ont été mises en vigueur au cours de l'exercice financier 1991-1992.

La Corporation participe au programme de langue seconde du gouvernement. Elle a soumis un plan au Conseil de gestion, qui décrit la façon dont elle prévoit réaliser les objectifs du programme. Ce plan a été approuvé en mars.

FORMATION

La Corporation convient qu'il est essentiel d'initier les employés aux nouvelles méthodes et à la nouvelle technologie. Au cours de l'année, 175 employés ont pu bénéficier de 710 jours de formation et 45 autres ont suivi des cours en dehors de leurs heures de travail.

TABLE I
TABLEAU I

EMPLOYEES BY LOCATION AND FUNCTION
NO. D'EMPLOYÉS SELON LIEU ET FONCTION
1990 - 1991

Endroit Location	Information foncière Land Information	Enregistrement Registry	Evaluation Assessment	Bureau Central Head Office	Total
Fredericton-H. O. -Bureau Central	--	--	16	39	55
Fredericton Region Région de Fredericton	10	7	23	--	40
Burton	--	2	--	--	2
Gagetown	--	2	--	--	2
St. Stephen	--	--	9	--	9
St. Andrews	--	2	--	--	2
Saint John	14	7	19	--	40
Hampton	--	4	14	--	18
Moncton	15	14	31	--	60
Richibucto	--	3	9	--	12
Newcastle	--	3	13	--	16
Bathurst	13	6	20	--	39
Campbellton	--	3	8	--	11
Edmundston	10	3	11	--	24
Perth-Andover	--	2	--	--	2
Woodstock	--	4	8	--	12
	62	62	181	39	344

LAND INFORMATION CENTERS

The Corporation provides land information services to businesses, government departments, and the general public from five centers located in Fredericton, Edmundston, Bathurst, Moncton and Saint John. These offices identify and map land ownership by parcel. They retail geographic information produced by the Corporation such as base, topographic and property maps, control survey and land parcel data, and maps and charts produced by the Government of Canada. In addition to mapping each property, these centres maintain the maps and keep up-to-date information about each property, noting each change in boundary or ownership. The Land Information Centers are also responsible for the physical maintenance of survey control monuments.

CONTROL SURVEYS - Approximately 24,500 control monuments are in the New Brunswick network. There is an ongoing requirement to maintain and replace monuments in the existing system and to provide new monuments where necessary for control in newly developed areas. The reliability of all thematic information overlaid on base maps depends on the integrity of the survey control system.

Annual inspection programs are carried out on the existing monuments to determine their status, improve the quality of location sketches, and to identify stations that need replacement or areas that require densification. In 1990-91, 4,503 monuments were inspected, 153 were replaced and 154 new monuments were added.

CENTRES D'INFORMATION FONCIÈRE

Par l'entremise de cinq centres situés à Fredericton, Edmundston, Bathurst, Moncton et Saint-Jean, la Corporation offre des services d'information foncière aux entreprises, au gouvernement et à la population en général. Ces centres effectuent la cartographie cadastrale. Ils vendent l'information géographique fournie par la Corporation, notamment des cartes de base, topographiques et cadastrales, des données relatives au contrôle géodésique et aux parcelles, de même que des cartes produites par le gouvernement fédéral. En plus d'établir des cartes cadastrales pour toutes les propriétés, les centres d'information conservent les cartes cadastrales et mettent à jour l'information relative aux propriétés, notant tout changement de limites ou de propriétaires. Les centres d'informations foncieres sont aussi responsables de l'entretien des bornes de contrôle d'arpentage.

CONTROLE GÉODÉSIQUE - Le réseau de contrôle d'arpentage du Nouveau-Brunswick comprend approximativement 24 500 bornes. Il faut constamment entretenir ces bornes, en remplacer à l'occasion et en ajouter au besoin dans les secteurs en croissance. L'exactitude de l'information servant à la cartographie de base dépend de la précision du système de contrôle d'arpentage.

Chaque année, dans le cadre d'un programme d'inspection, on vérifie la condition et l'emplacement des bornes et on détermine les endroits où des remplacements ou des ajouts s'imposent. En 1990-1991, 4 503 bornes ont été inspectées, 153 ont été remplacées, et 154 ajoutées.

PROPERTY MAPPING AND PARCEL INDEXING - Each parcel of land in New Brunswick is identified and recorded on property maps. A unique identification number is assigned to each property and the associated ownership information is entered into a computer data base.

Initial property mapping is completed for New Brunswick. Subsequent changes to the property maps and the parcel index file are made by monitoring information received from the registry offices, assessment offices, and users. During 1990-91, 84,952 documents were indexed against properties in the parcel index file. Updates are necessitated by the subdivision of land, by transfer of ownership of land, and to correct errors in the initial production of the maps.

There were approximately 447,000 parcels of land on file at year end.

COUNTY	PARCELS ON FILE
Albert	14940
Carleton	19559
Charlotte	21130
Gloucester	62367
Kent	29117
Kings	36891
Madawaska	24349
Northumberland	37976
Queens	13105
Restigouche	22858
Saint John	30340
Sunbury	11263
Victoria	15290
Westmorland	62876
York	45578
TOTAL	447639

CARTES CADASTRALES ET RÉPERTOIRE DES PARCELLES - Chaque parcelle de terre du Nouveau-Brunswick est identifiée et représentée sur une carte cadastrale. Un numéro d'identification est attribué à chacune d'elles et l'information relative à la propriété est entrée dans une base de données informatisée. La production initiale de cartes cadastrales est terminée au Nouveau-Brunswick. Tout changement ultérieur aux cartes cadastrales et au répertoire des parcelles peut être apporté en traitant les données provenant des bureaux d'enregistrement, des bureaux d'évaluation et des utilisateurs qui se présentent aux centres. Des mises à jour doivent aussi être effectuées pour indiquer les nouvelles subdivisions de terres et les transferts de propriété, et pour corriger les erreurs qui peuvent s'être glissées lors de la production initiale des cartes.
A la fin de l'année, on comptait environ 447 000 parcelles de terre dans la province. Au total, 84 952 documents ont été répertoriés pendant l'année.

COMTÉ	PARCELLES ENREGISTRÉES
Albert	14940
Carleton	19559
Charlotte	21130
Gloucester	62367
Kent	29117
Kings	36891
Madawaska	24349
Northumberland	37976
Queens	13105
Restigouche	22858
Saint John	30340
Sunbury	11263
Victoria	15290
Westmorland	62876
York	45578
TOTAL	447639

SALES

During 1990-91, the Corporation took in $336,578.00 from the sale of products and services through the five land information center offices. The major sources of revenue were:

Data Access Fees	$25,482
Sale of Maps	154,290
Sale of Microfiche Systems	45,466
Sale of Property Listings	55,132
Resale of Federal Maps	30,691

MAPPING

The Corporation purchases topographic mapping services from LRIS - Summerside. A uniform set of maps are available from NBGIC Land Information Centers in paper and digital formats:

Paper Maps

There are 2348 base map sheets covering the Province that were completed between 1970 and 1984. In addition there are 2778 map sheets covering the cities, towns and villages that were completed between 1970 and 1983.

Digital Maps

A new series of base maps have been in production since 1984 using digital technology. To date 1441 sheets have been completed 216 of which were completed in 1990-91. The shaded area shown on Table II outlines the area of the Province completed as of March 31. Plans call to complete the project by 1993. Mapping the urban areas of the province at suitable scales using digital technology is identified in the business plan as a long term objective of the Corporation.

VENTES

En 1990-1991, la Corporation a recueilli 336 578 $ de la vente de produits et de services par l'entremise des cinq centres d'information régionaux. Les principales sources de recettes étaient les suivantes:

Frais d'accès aux données	25 482 $
Vente de cartes	154 290
Vente de systemes microfiches	45 466
Vente de listes de biens-fonds	55 132
Revente de cartes fédérales	30 691

CARTOGRAPHIE

Le gouvernement s'adresse au Service du cadastre et de l'information foncière (SCIF), à Summerside, pour les services de cartographie de base. On peut maintenant se procurer, auprès des centres d'information foncière de la CIGNB, un ensemble uniforme de cartes imprimées ou sur format électronique.

Cartes imprimées

Au total, 2 348 cartes de base, couvrant toute l'étendue de la province, ont été terminées entre 1970 et 1984, et 2 778 cartes urbaines, représentant l'ensemble des cités, des villes et des villages, ont été produites entre 1970 et 1983.

Cartes numérisées

Depuis 1984, une nouvelle série de cartes de base est produite à l'aide de la technologie numérique. Jusqu'à maintenant, 1 441 cartes ont été produites, dont 216 au cours de l'année 1990-1991. La partie ombrée du tableau II illustre les secteurs de la province pour lesquels la cartographie a été achevée au 31 mars. On prévoit terminer ce projet d'ici 1993. Le plan d'entreprise de la Corporation comporte un objectif à long terme visant à effectuer la cartographie numérique des régions urbaine province à des échelles appropriées.

Table\Tableau
II

Provincial Coverage
Digital Base Maps
March 31, 1991

Province du Nouveau-Brunswick
Cartographie de base
Numérisée au 31 mars 1991

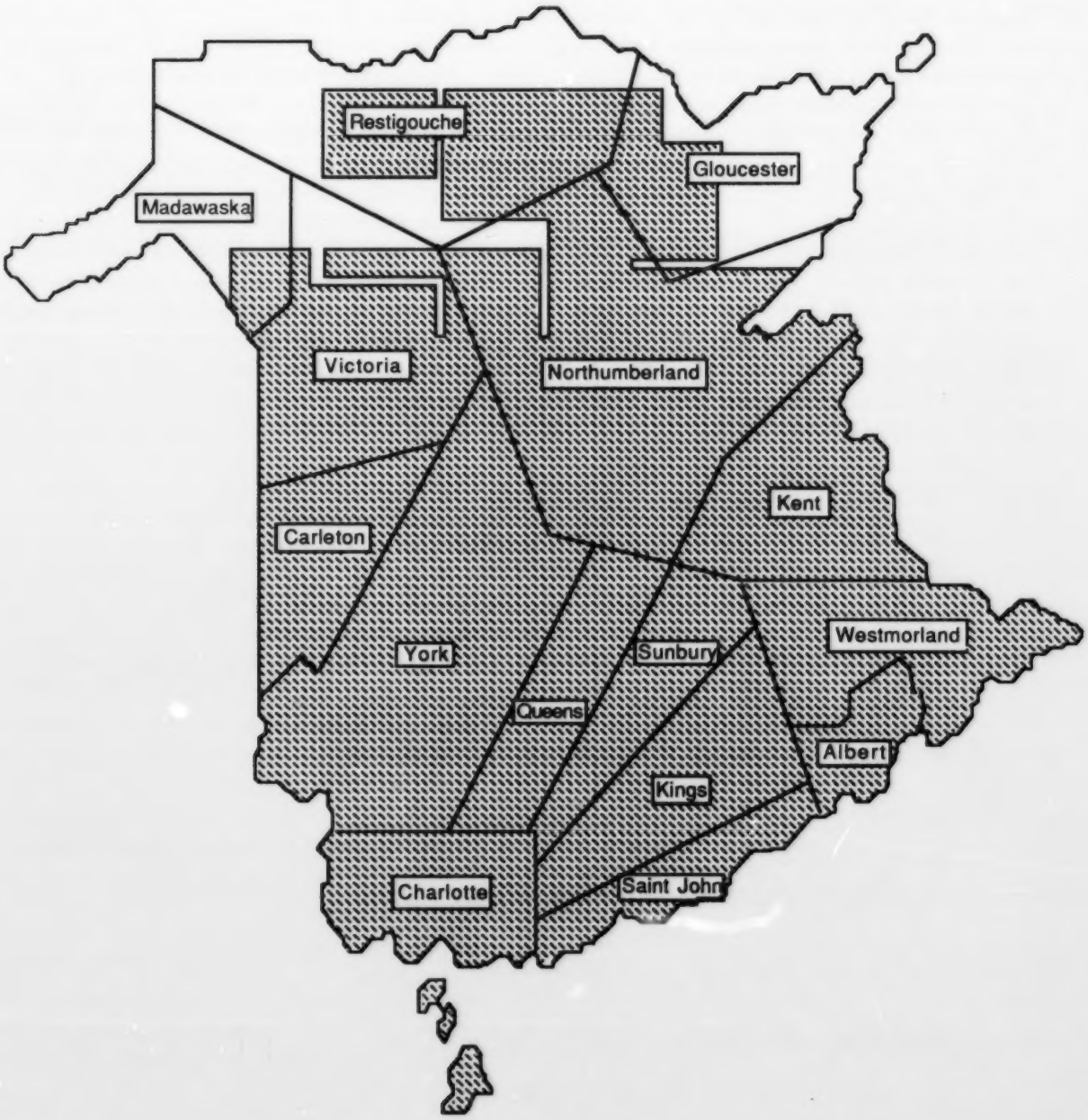

ASSESSMENT BRANCH

The Assessment Branch is responsible:

1) to establish the real and true value of each property in the province;
2) to produce the tax base for each taxing authority;
3) to issue assessment notices; and
4) to administer related tax benefit programs.

These functions are carried out by a staff of 181. They provide advice and assistance on land values and related matters to the public, government departments and private sector professionals through eleven regional offices across the Province and headquarters in Fredericton.

The total assessed value of all properties in the Province rose by 9.03% in 1990-91 to approximately $21.8 billion. The total Municipal Tax Base increased by $1.754 billion to $20.8 billion - see Table III. The direct cost per assessed property increased in 1990-91 by 3.6% to $21.16.

DIRECTION DE L'ÉVALUATION

La Direction de l'évaluation est responsable:

1) d'établir la valeur réelle et exacte de chaque bien-fonds dans la province;
2) de déterminer les assiettes fiscales d'impôt foncier pour chaque palier administratif;
3) d'émettre des avis d'évaluation pour tous les biens réels;
4) d'administrer les programmes d'avantages fiscaux pertinents.

Ces fonctions sont assumées par 181 employés. Par l'entremise de ses 11 bureaux régionaux répartis dans les diverses régions de la province et de son bureau central situé à Fredericton, la Direction offre des services de soutien et des conseils au public, aux ministères et aux professionnels du secteur privé. Le personnel fournit entre autres des renseignements sur la valeur des biens-fonds et ce qui s'y rattache.

La valeur imposable totale de tous les biens-fonds du Nouveau-Brunswick a augmenté de 9,03% en 1990-1991 pour atteindre près de 21,8 milliards. L'assiette fiscale municipale totale est passée à 20,8 milliards, ce qui représente une hausse de 1,754 milliard (voir tableau III). Le coût direct par bien-fonds évalué s'élève à 21,16 $. Il s'agit d'une augmentation de 3.6% 100 par rapport à l'an dernier.

TABLE III
TABLEAU III

TOTAL ASSESSED VALUE - PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
1990 - 1991
VALEUR IMPOSABLE TOTALE - PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
1990 et 1991

	1991	1990	Difference Différence	% Difference % Différence
RESIDENTIAL/BIENS RESIDENTIELS				
00 - General - Municipalities/ Biens généraux des municipalités	6,193,505,900	5,698,984,000	494,521,900	8.68%
00 - General - LSD's and UIC's/ Biens généraux des DSL et des zones non-constituées en municipalité	3,261,540,900	2,975,994,500	285,546,400	9.59%
00 - Other Residential/Autres biens résidentiels	3,918,982,000	3,653,003,000	265,979,000	7.28%
20 - Federal/Biens fédéraux	209,520,200	201,869,200	7,651,000	3.79%
30 - Provincial/Biens provinciaux	2,535,816,300	2,360,489,700	175,326,600	7.43%
Total Residential/Total des biens résidentiels	**16,119,365,300**	**14,890,340,400**	**1,229,024,900**	**8.25%**
Non Residential/Biens non résidentiels				
00 - General/Biens généraux	3,920,992,400	3,462,170,800	458,821,600	13.25%
20 - Federal/Biens fédéraux	479,987,900	420,135,700	59,852,200	14.25%
30 - Provincial/Biens provinciaux	278,226,400	270,373,700	7,853,700	2.90%
90 - Non. Prov. Rate/Taux municipal	23,321,100	24,073,400	-752,300	-3.13%
Total Non Residential/Total des biens non résidentiels	**4,702,527,800**	**4,176,752,600**	**525,775,200**	**12.59%**
Total Municipal Tax Base/ Total de l'assiette fiscale de la province	**20,821,893,100**	**19,067,093,000**	**1,754,800,100**	**9.20%**
40 - Municipal Res/Propriétés résidentielles municipales	94,315,700	89,808,400	4,507,300	5.02%
- Municipal Non Res/Propriétés non résidentielles	151,742,900	143,025,200	8,717,700	6.10%
Total Municipal/Total des propriétés municipales	**246,058,600**	**232,833,600**	**13,225,000**	**5.68%**
50 - Crown Timberland/ Régions boisées appartenant à la Couronne	240,371,400	240,371,400	0	0.00%
50 - Other Exempt/Autres biens exempts	489,256,200	451,204,700	38,051,500	8.43%
Total Exempt/Total Exempt	729,627,600	691,576,100	38,051,500	5.50%
Total Assessed Value for Province/ Valeur imposable totale pour la province	**21,797,579,300**	**19,991,502,700**	**1,806,076,600**	**9.03%**

PROPERTY VALUATION

The Assessment Act requires property to be assessed at its real and true value. This has been determined to be the "market value". Actual market sales information and established building costs are used to establish the market value of property on a mass appraisal basis. In addition to the mass appraisal process, assessors inspect individual properties and complete full narrative assessment reports. This occurs as part of the annual reinspection and new construction programs, during registration or discovery of mobile/mini homes, during the referral process or as a result of the subdivision of existing parcels of land. As part of the 1990 work program 40,946 properties were reinspected.

TAX BENEFIT PROGRAMS

The Assessment Branch of the Geographic Information Corporation administers the following tax benefit programs:

1) Residential Property Tax Credit
2) Residential Property Tax Allowance
3) Farm Land Identification
4) Value in Present Use

The RESIDENTIAL PROPERTY TAX CREDIT is designed to reduce the tax residents of the Province pay on their principal place of residence. The credit is not applicable to properties which provide income, second residences or summer cottages. The tax credit is $1.50 per $100 of assessment in cities, towns and villages and $0.85 per $100 of assessment in local service districts.

EVALUATION DES BIENS-FONDS

La Loi sur l'évaluation stipule que les biens-fonds doivent être évalués à leur valeur réelle et exacte, c'est-à-dire, à leur valeur marchande. Les renseignements sur les ventes réelles et les coûtes de construction sont utilisés afin de fixer la valeur marchande des biens-fonds dans la cadre d'évaluation globale. En plus d'effectuer l'évaluation globale, les évaluateurs inspectent chaque propriété et en fournissent une description complète. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la réinspectin annuelle et des nouveaux programmes de construction. Elle a lieu au cours de l'enregistrement des maisons mobiles et des mini-maisons, pendant le processus de renvoi ou par suite d'une subdivision des parcelles existantes. Au total, 40 946 biens-fonds ont été réinspectés en 1990.

PROGRAMME D'AVANTAGES FISCAUX

La Direction de l'évaluation de la Corporation d'information géographique administre les programmes de Crédit d'impôt foncier suivants:

1) Dégrèvement d'impôt applicable aux résidences
2) Remise d'impôt applicable aux résidences
3) Identification des terres agricoles
4) Valeur d'utilisation actuelle

Le PROGRAMME DE DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT a été conçu afin de réduire l'impôt foncier payable par les habitants du Nouveau-Brunswick pour leur domicile principal. Ce crédit ne s'applique pas aux propriétés locatives, aux résidences secondaries et aux chalets d'été. On accorde 1,50 $ par 100 $ d'évaluation dans les villes et les villages, et 0,85 $ par 100 $ d'évaluation dans les districts de services locaux.

RESIDENTIAL PROPERTY TAX CREDIT PROGRAM

	Number of Tax Credit Properties	Tax Dollars
1990/91	182,983	$122,589,356
New properties added in 1990/91	240	$ 149,444
Number of Refusals -	197	
Number of Appeals -	26	

The RESIDENTIAL PROPERTY TAX ALLOWANCE PROGRAM is designed to reduce the property tax burden for property owners who:

1) have a limited income (maximum annual income of applicant or spouse cannot exceed $9,500.00); or
2) are 65 years of age prior to January 1 of taxation year.

RESIDENTIAL PROPERTY TAX ALLOWANCE PROGRAM

Applications submitted	42,779
Applications refused	1,185
Applications approved	41,594

ALLOWANCES GRANTED

	Number	Value of Credit
Based on limited income	6,520	$1,097,722
Based on age	35,074	6,597,868
TOTAL	41,594	$7,695,590

PROGRAMME DE DÉGRÈNEMENT D'IMPÔT APPLICABLE AUX RÉSIDENCES

	Nombre de propriétés visées par le dégrèvement d'impôt	Crédits consentis (en $)
1990/91	182,983	$122,589,356
Nouvelles propriétés (ajoutées en 1990-1991)	240	$ 149,444
Nombre de rejets -	197	
Nombre d'appels -	26	

Le PROGRAMME DE REMISE D'IMPÔT APPLICABLE AUX RÉSIDENCES a été conçu dans le but d'alléger le fardeau fiscal des propriétaires

1) dont le revenu est limité, c'est-à-dire qui n'excède pas 9 500 $ par année; ou
2) qui sont âges de 65 ans ou plus au 1er janvier de l'année d'imposition.

PROGRAMME DE REMISE D'IMPÔT APPLICABLE AUX RÉSIDENCES

Demandes présentées	42 779
Nombre de rejets	1 185
Nombre de demandes approuvées	41 594

REMISE ACCORDÉES

	Nombre	Montant de la Remise
Personnes à revenu limité	6 520	1 097 722 $
Personnes âgées	35 074	6 597 868
TOTAL	41 594	7 695 590

The FARMLAND IDENTIFICATION PROGRAM was introduced in 1978 to aid in the preservation of agricultural land. Property tax is deferred on land registered under this program.

Approximately 170,300 hectares of farmland with an assessed value of $101,379,300 and farm buildings with an assessed value of $86,666,400 receive the benefit of deferred taxes under the FLIP program. An additional 400 applications were accepted for 1991. A total of $12,100,989 in provincial tax has been deferred over the last ten years.

The VALUE IN PRESENT USE PROGRAM is provided for in the Assessment Act. Charitable or not-for-profit organizations such as fraternal organizations, recreation centers, arenas, boy scout and girl guide groups, etc. may receive reduced property assessments pursuant to Section 17.2 (1)(a) of the Act. 726 organizations receive reduced assessments totalling $59.8 million.

APPEAL PROCESS

The Assessment Act provides a process for property owners to appeal their assessment.

Referrals and appeals reflect the general acceptance by the public at large of the assessment function, its fairness and workability.

The Notice of Reference is the first step in the appeal process. A Notice of Reference may be filed by any property owner by mailing/delivering the Notice of Reference form from their tax bill (or a written facsimile) to the Regional Assessment Office within 60 days of the date of billing.

Le PROGRAMME D'IDENTIFICATION DES TERRES AGRICOLES (PITA) a été introduit en 1978 dans le but de favoriser la conservation des terres agricoles. Grâce à ce programme, on peut différer l'impôt foncier relatif aux terres enregistrées.

Le programme a permis jusqu'à maintenant de différer l'impôt foncier relatif à 170 300 hectares de terre, dont la valeur imposable s'élève à 101 379 300 $, et à des bâtiments agricoles dont la valeur imposable atteint 86 666 400 $. En 1991, 400 demandes supplémentaires ont été reçues dans le cadre du PITA. Au total, 12 100 989 $ d'impôts provinciaux ont pu être ainsi différés au cours des dix dernières années.

La Loi sur l'évaluation prévoit que les biens réels soit évalués selon le PROGRAMME D'ÉVALUATION A LA VALEUR D'UTILISATION ACTUELLE. en vertu de l'alinéa 17.2(1) a) de cette loi, les propriétés appartenant aux organismes de bienfaisance ou à but non lucratif, tels que les groupes communautaires, les centres récréatifs et sportifs, les associations de scouts et de guides, etc., peuvent être évaluées à la valeur de leur utilisation actuelle. Au total, 726 organismes ont bénéficié d'évaluations réduites, le tout se chiffrant à 59,8 millions de dollars.

PROCEDURE D'APPEL

La Loi sur l'évaluation comporte une disposition autorisant les propriétaires à interjeter appel lorsqu'ils sont en désaccord avec l'évaluation de leur propriété. Les renvois et les appels reflètent l'opinion publique en ce qui a trait à la fonction d'évaluation, à son impartialité et à sa souplesse.

A referral means that the assessor must re-examine the property and must relate it to bona fide sales that have recently taken place in the market and to other market indices. The decision of the assessor is rendered by "referral register", and sent by registered or certified mail to the appellant.

When a taxpayer is dissatisfied with a decision rendered by Referral Register, he/she has the right to appeal to the Regional Assessment Review board. Decisions of this Board may be appealed to the Supreme Court, but only on matters of law.

	1990	1989
Number of Assessments	377,015	370,625
Number of Referrals	8,807	8,046
% of Referrals/ Assessments	2.3%	2.2%
Number of Appeals	715	545
% of Appeals/ Assessments	0.19%	0.15%
% of Appeals/ Referrals	8.1%	6.8%

L'avis de renvoi constitue la première étape du processus d'appel. Pour déposer un avis de renvoi, le propriétaire doit remplir la formule appropriée (ou un fac-similé) et la faire parvenir au bureau régional d'évaluation dans les 60 jours suivant la date de l'avis d'impôt foncier. Cette formule est jointe à l'avis d'impôt foncier.

Un renvoi signifie que l'évaluateur doit réexaminer le bien-fonds et prendre en considération les ventes de bonne foi récentes et les autres indices du marché. L'évaluateur rend sa décision en se servant du "registre des renvois", et l'appelant est informé de cette décision par courrier recommandé ou certifié.

Un contribuable en désaccord avec une décision rendue au moyen du registre des renvois a le droit d'interjeter appel auprès de la Commission régionale de révision des évaluations. Les décisions de la Commission peuvent être portées en appel auprès de la Cour suprême, mais uniquement sur des points d'ordre juridique.

	1990	1989
Nombre d'évaluations	377 015	370 625
Nombre de renvois	8 807	8 046
% de renvois/ évaluations	2,3%	2,2%
Nombre d'appels	715	545
% d'appels/ évaluations	0,19%	0,15%
% d'appels/ renvois	8,1%	6,8%

PROFESSIONAL DEVELOPMENT

The Assessment Branch includes 115 assessors who have completed a three year mandatory course in Real Property Assessment/Appraisal Theory and Practice. Currently 19 NBGIC employees are enrolled in this course. Fifty-two assessors have also completed the advanced course in Land Resource Economics. Accreditation and Certification in the Assessment Branch are as follows:

24 AACI Accredited Appraiser Canadian Institute
10 CRA Canadian Residential Appraiser
12 CAE Certified Assessment Evaluator
1 MAI Member American Institute of Real Estate Appraisers
4 FRI Fellow Real Estate Institute

REGISTRY BRANCH

County Registry Offices provide two distinct systems of registration to protect owners' interests and to facilitate subsequent transactions:

Real Property - covering real property transfers and encumbrances, and

Personal Property - covering financing of movable goods.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La Direction de l'évaluation compte 115 évaluateurs qui ont terminé un cours obligatoire théorique et pratique de trois ans sur l'évaluation des biens réels. dix-neuf employés de la CIGNB sont actuellement inscrits à ce cours et 52 évaluateurs ont terminé le cours avancé en économie des ressources foncières. Les évaluateurs accrédités et autorisés sont répartis comme suit:

24 AACI Evaluateur Accrédité
10 CRA Evaluateur résidentiel canadien
12 CAE Certified Assessment Evaluator
1 MAI Membre de l'American Institute of Real Estate Appraisers
4 MII Membre de l'Institut canadien de l'immeuble

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DES TITRES

Les bureaux d'enregistrement de chaque comté offrent deux systèmes d'enregistrement visant à protéger l'intérêt des propriétaires et à faciliter les futures opérations:

Enregistrement foncier - pour les charges et les actes de transfert relatifs aux biens-fonds;
Enregistrement des biens personnels - pour les documents relatifs aux biens meubles.

Les bureaux de l'enregistrement et de validation des titres de propriété sont également responsables de l'évaluation et de la perception de la taxe, en application de la

In addition to handling property documents, Registry and Land Titles offices are responsible for assessing and collecting transfer tax under the Real Property Transfer Tax Act. Revenue of $2.343 million was collected and remitted to the Department of Finance during 1990-91.

REAL PROPERTY SYSTEM

The 15 County Registry Offices and one Land Titles Office provide registration and information facilities to the public through administration of the following acts.

Registry Act: depository and information recovery for deeds, mortgages, leases, wills and a large variety of documents affecting real property ownership and financing,

Land Titles Act: confirmed ownership, by parcel, of real property coming under jurisdiction of this Act (at present confined to Albert County), and

Condominium Property Act: a separate registry for all information affected by this Act including corporation documents. Condominium registries now exist in Albert, Kings, Saint John, Westmorland and York Counties.

Loi de la taxe sur le transfert de biens réels. En 1989-1990, le ministère des Finances du Nouveau-Brunswick a ainsi recueilli 2 343 millions de dollars.

SYSTEME D'ENREGISTREMENT FONCIER

Quinze bureaux d'enregistrement, répartis dans les différents comtés, et un bureau de validation des titres de propriété offrent des services d'enregistrement et d'information à la population, en appliquant les lois suivantes:

Loi sur l'enregistrement: enregistrement et récupération d'information relative à divers documents portant sur la propriété de biens réels et le crédit, notamment actes de transfert, hypothèques, baux et testaments.

Loi sur l'enregistrement foncier: établissement du droit de propritété, par parcelles, des biens réels visés par cette loi (se limite pour le moment au comté d'Albert).

Loi sur les condominiums: enregistrement de toute l'information relative aux condominiums, y compris les documents des associations de copropriétaires. Il existe maintenant des associations de copropriétaires dans les comtés d'Albert, de Kings, de Saint John, de Westmorland et de York.

During 1990-91, 84,952 real property documents were registered in the registry offices. This represents a reduction of 4.4% from the previous year See table IV.

Personal Property System

The fifteen County Registry Offices provide registration and information recovery facilities for personal property documents including Bills of Sale, Chattel Mortgages, Conditional Sales and Lien Contracts, and Assignment of Book Debts. These are mainly financing documents on movable property. Approximately 400,000 "live" documents are kept on file in the registries. Approximately 120,000 documents were filed in 1990-91, 7.7% fewer than in 1989-90. See table IV.

CORPORATION SECURITIES REGISTRATION ACT

In addition to the above, the Saint John County Registry Office provides filing and information facilities for corporate financing documents filed under the Corporation Securities Registration Act. By March 31, 1991 there were 15,500 documents on file in the Corporation securities registry in Saint John.

En 1990-1991, 84 952 documents relatifs aux biens réels ont été traités dans les bureaux d'enregistrement, ce qui représente une réduction de 4,4 p. 100 par rapport à l'année dernière (voir tableau IV).

Systeme d'enregistrement des Biens Personnels

Les 15 bureaux d'enregistrement fournissent aussi des services d'enregistrement et de récupération d'information pour différents documents, tels que les actes de vente mobilière, les hypothèques sur bien meuble, les contrats de vente conditionnelle, les contrats avec privilège et les cessions de créances comptables. Il s'agit principalement de documents portant sur le crédit relatif à des biens meubles. Environ 400 000 documents sont conservés en dossier dans les registres. Près de 120 000 documents ont été classés en 1990-1991; il s'agit d'une diminution de 7,7 p. 100 par rapport à l'année dernière (voir tableau IV).

LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES SÛRETÉS CONSTITUÉES PAR DES CORPORATIONS

Le Bureau d'enregistrement du comté de Saint John offre en outre des services de classement et d'information pour les documents provinciaux traitant du financement des entreprises et effectués en vertu de la Loi sur l'enregistrement des sûretés constituées par des corporation. Ainsi, au 31 mars 1991, on comptait 15 500 documents.

TABLE IV
TABLEAU IV
DOCUMENTS REGISTERED/DOCUMENTS ENREGISTRÉS

COUNTY COMTÉ		1986	1987	1988	1989	1990	1991
Albert	Real Property/Aux Biens Réels	3925	3665	3584	2797	5191	4680
	Personal Property/Aux Biens Personnels	3442	3516	3587	3553	3291	2997
Carleton	Real Property/Aux Biens Réels	3405	3354	3349	3474	3195	3161
	Personal Property/Aux Biens Personnels	6966	7063	7725	7920	7510	6859
Charlotte	Real Property/Aux Biens Réels	2685	3116	3167	3174	3233	3216
	Personal Property/Aux Biens Personnels	4721	4697	5064	5317	5898	5032
Gloucester	Real Property/Aux Biens Réels	10209	10952	11949	11021	11198	10916
	Personal Property/Aux Biens Personnels	15004	16456	18454	6980	14840	14244
Kent	Real Property/Aux Biens Réels	3059	3566	3672	3646	3693	3397
	Personal Property/Aux Biens Personnels	4458	4601	5250	4937	4460	4631
Kings	Real Property/Aux Biens Réels	8104	8513	8593	8951	8623	7964
	Personal Property/Aux Biens Personnels	9763	9608	10243	9453	9622	8961
Madawaska	Real Property/Aux Biens Réels	4381	5049	4976	5048	4941	4512
	Personal Property/Aux Biens Personnels	6505	6905	6927	7501	6754	7514
Northumberland	Real Property/Aux Biens Réels	4535	5018	5316	5189	5361	5077
	Personal Property/Aux Biens Personnels	7935	9089	9672	10578	9953	8772
Queens	Real Property/Aux Biens Réels	1329	1574	1603	1549	1575	1572
	Personal Property/Aux Biens Personnels	1721	1750	1789	1690	1827	1785
Restigouche	Real Property/Aux Biens Réels	3969	4231	4817	4101	3788	3683
	Personal Property/Aux Biens Personnels	6226	7157	7328	6674	6715	5747
Saint John	Real Property/Aux Biens Réels	7662	8015	8380	8051	8013	7856
	Personal Property/Aux Biens Personnels	15254	14600	14848	14257	14285	12668
Sunbury	Real Property/Aux Biens Réels	2052	2115	2190	2258	2046	2176
	Personal Property/Aux Biens Personnels	4742	4665	4731	4608	4578	4529
Victoria	Real Property/Aux Biens Réels	2149	3333	2361	2380	2379	2536
	Personal Property/Aux Biens Personnels	3959	4243	4463	4764	4146	4013
Westmorland	Real Property/Aux Biens Réels	14658	16008	15587	15396	15361	14173
	Personal Property/Aux Biens Personnels	20722	21101	23437	21179	21746	18545
York	Real Property/Aux Biens Réels	9557	10043	10448	10267	10322	10033
	Personal Property/Aux Biens Personnels	14554	14986	14409	14266	14333	13659
Totals	Real Property/Aux Biens Réels	81679	88552	89992	87302	88919	84952
	Personal Property/Aux Biens Personnels	125972	130437	137927	133677	129958	119956

DEVELOPMENT

The Development Division is responsible for Industry and Market Development, Planning, Standards, Mapping and Computer Services programs. During fiscal 1990-91, a lot of effort was directed towards organizing the division. A vice-president was hired to direct these efforts.

In November of this year the first release of the New Brunswick Land and Water Information Standards Manual was issued. This manual was the result of input from and agreement among several departments and private sector experts. Additional chapters will be added to this manual as they are approved. Release of the manual has generated considerable domestic and international interest.

The need for computerized property maps has been identified as a priority by corporate customers. The business plan reflects that priority. In October 1990, a team was established to coordinate a provincial program for the digital conversion of property maps. The program will be completed over three years. A complete digital file will be available by the end of 1993-94. Partnership agreements are being pursued with municipalities, planning commissions and utilities to fund the cost of the conversion program.

DÉVELOPPEMENT

La Division du développement est responsable des programmes d'expansion de l'industrie et du marché, de planification, de normalisation, de cartographie et d'informatique. Au cours de l'exercice financier 1990-1991, des efforts constants ont été fournis en vue de structurer la Division. Une vice-présidente a été nommé afin d'orchestrer ce processus.

La première édition des "Normes concernant l'information sur les terres et les eaux pour la province du Nouveau-Brunswick" a été publiée en novembre 1990. Cet ouvrage s'inspire des données fournies par plusieurs ministères et spécialistes du secteur privé, qui ont conclu une entente à cette fin. D'autres chapitres s'ajouteront au fur et à mesure qu'ils seront approuvés. La publication de cet ouvrage a suscité beaucoup d'intérêt à l'echelle nationale et internationale.

Les entreprises clientes ont reconnu qu'un système de cartographie cadastrale informatisé s'avérait indispensable. Le plan d'entreprise tient compte de cette priorité. En octobre 1990, une équipe a été formée afin de coordonner un programme provincial visant la conversion numérique des cartes cadastrales. Le programme sera complété en trois ans. Un fichier entièrement numérique sera disponsible d'ici la fin de l'année 1993-1994. Les municipalités, les commissions d'urbanisme et les services publics continuent de conclure des contrats de société en vue de financer le coût de ce programme.

Agreements have been reached with the City of Edmundston, the City of Fredericton, the City of Moncton and the City of Saint John. Three contracts were awarded to private industry for the digital conversion of property maps covering 18,000 parcels.

The Geographic Information Management Advisory Committee is comprised of representatives from 12 government departments and agencies. The role of GIMAC is to advise government on geographic information issues. NBGIC provides secretariat support to GIMAC. During 1990-91, GIMAC and its various sub-committees continued to meet.

COMPUTER SERVICES

In 1990-1991, Computer Services Branch continued the data entry, maintenance and operation of a parcel indexing program on a mainframe computer located at the University of New Brunswick. The program was written over 20 years ago to support the attribute data of the provincial property mapping program.

For the last twenty years, the additions and changes to the parcel attribute files were hand-coded in the Regional Land Information Centres on forms called "Registry Updates". The forms were sent to Fredericton where the data was entered on diskettes using Unisys UDS 2000 work stations. Once the data was verified it was sent electronically to UNB.

Des ententes ont d'ailleurs été conclues avec la ville d'Edmundston, la ville de Fredericton, la ville de Moncton et la ville de Saint-Jean. Trois contrats ont été accordés à des entreprises privées pour la numérisation des cartes cadastrales représentant 18 000 parcelles.

Le Comité consultatif sur la gestion de l'information géographique (CCGIG) est formé de représentants de 12 ministères et organismes gouvernementaux. Son rôle consiste à conseiller le gouvernement sur des questions se rattachant à l'information géographique. La CIGNB lui assure des services de secrétariat. En 1990-1991, le CCGIG a continué de tenir des réunions avec ses divers sous-comités.

SERVICES INFORMATIQUES

En 1990-1991, la Direction des services informatiques continue de s'occuper de l'entrée de données, de la maintenance et de l'exploitation d'un programme de repérage des parcelles à partir d'un ordinateur central situé à l'Université du Nouveau-Brunswick. Le programme a été mis en place il y a vingt ans dans le but de traiter les données caractéristiques du programme provincial de cartographie cadastrale.

Pendant les 20 dernières années, les ajouts et changements apportés aux fichiers caractéristiques des parcelles ont été codés manuellement dans les centres d'information régionaux sur des formules de mise à jour des registres. Les formules étaient envoyées à Fredericton, où les données étaient enregistrées sur disquettes par l'entremise de postes de travail Unisys UDS 2000. Une fois les données vérifiées, on les envoyait à UNB par voie électronique.

During this year, a new program called "LORIS" was implemented to enter electronically the updates at the Regional Land Information Centres and transmit the data electronically to UNB. Consequently, the property mappers entered the data directly into a mirco computer rather than completing registry update forms manually.

The implementation of LORIS led to the closing of the data entry section of the computer services section at the end of March.

REMOTE SENSING

The creation of the Corporation in 1989, consolidated the responsibility for all basic geographic information activities including remote sensing. Although remote sensing is a major activity in many provinces, until recently New Brunswick gave little attention to this field of geoscience. There is now a growing remote sensing knowledge and expertise in private industry, government departments and in the universities.

In order to promote the practical use of remote sensing at the provincial level, the Corporation is creating a remote sensing unit. The role of the unit is to coordinate and identify practical remote sensing applications in the province.

NBGIC and the Canadian Centre for Remote Sensing worked together to bring the Technology Enhancement Program to New Brunswick. As a result a remote sensing specialist was posted in New Brunswick for a two year period. The specialist is to provide technical assistance to firms in obtaining and/or carrying out contracts, develop new markets through research and

Cette année, un nouveau programme, le LORIS, a été instauré pour entrer électroniquement les mises à jour depuis les centres d'information régionaux pour qu'elles soient ensuite transmises de la même façon à l'UNB. Les cartographes entrent donc les données directement sur un micro-ordinateur plutôt que de remplir les formules d'enregistrement à la main.

La mise en oeuvre du LORIS a entraîné la fermeture de la section de l'entrée de données des Services informatiques à la fin de mars.

TÉLÉDÉTECTION

La création de la Corporation en 1989 a permis de rassembler les responsabilités inhérentes à toutes les activités de base reliées à l'information géographique, y compris la télédétection. Bien que cette branche des géosciences constitue une activité majeure dans de nombreuses provinces, le Nouveau-Brunswick y a accordé très peu d'attention jusqu'à tout récemment. A l'heure actuelle, les connaissances et les compétences dans ce domaine sont en plein essor dans le secteur privé, dans les ministères et dans les universités.

Afin d'encourager l'utilisation de la détection à distance à l'échelle provinciale, la Corporation a établi une division chargée de coordonner et de déterminer les applications de cette discipline dans la province.

La CIGNB et le Centre canadien de télédétection travaillent conjointement en vue d'implanter le Programme d'amélioration technologique au Nouveau-Brunswick. Un spécialiste a d'ailleurs été engagé dans la province pour une période de deux ans à

demonstration projects; and education and training programs.

A remote sensing sub-committee of the Geographic Information Managmeent Advisory Committee (GIMAC) is being established to advise GIMAC and NBGIC on matters relating to remote sensing.

cette fin. Il offre un soutien technique aux entreprises pour les aider à décrocher ou à exécuter des contrats, à développer de nouveaux marchés par l'entremise de projets de recherche et de démonstration, et grâce à des programmes d'éducation et de formation.

Un sous-comité établi par le CCGIG est responsable de conseiller le Comité et la Corporation sur des questions relatives à la télédétection.

NEW BRUNSWICK

GEOGRAPHIC INFORMATION CORPORATION

Financial Statements

March 31, 1991

MANAGEMENT REPORT

The preparation of financial information is an integral part of management's responsibilities, and the accompanying financial statements are the responsibility of the management of the Corporation.

The Corporation maintains an accounting system and related controls to provide management and the Board with reasonable assurance that transactions are executed and recorded as authorized, that assets are properly safeguarded and accounted for, and that financial records are reliable for the preparation of financial statements in accordance with generally accepted accounting principles.

Upon the recommendation of the Finance Committee, these financial statements have been approved by the Board of the Corporation.

Robert W Gamble, CMA, FCMA
President

Carol Macdonald, CA
Comptroller

AUDITORS' REPORT

To the Members of the Board:

We have audited the balance sheet of the New Brunswick Geographic Information Corporation at March 31, 1991 and the statements of income and surplus and changes in financial position for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the New Brunswick Geographic Information Corporation as at March 31, 1991 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles.

Fredericton, NB Canada
July 5, 1991

Peat Marwick Thorne
Chartered Accountants

BALANCE SHEET

As at March 31, 1991

ASSETS	1991 (Note 1)
Cash and investments	$ 751,097
Accounts receivable	246,730
Prepaid expenses	31,102
	$ **1,028,929**

LIABILITIES & EQUITY

LIABILITIES

Accounts payable and accrued liabilities	$ 865,442
Deferred revenue	40,737
	906,179

EQUITY OF THE PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

Surplus	122,750
	$ **1,028,929**

Thomas G O'Neil
Chairman of the Board

Robert W Gamble
President

STATEMENT OF INCOME AND SURPLUS

Year ended March 31, 1991

REVENUES	1991 (Note 1)
Provincial contribution	$ 13,160,300
Registry fees	2,333,170
Map and data sales	580,536
Interest	219,539
Other	768,978
	17,062,523

EXPENSES	
Personnel services	10,214,987
Other services	2,495,505
Materials and supplies	496,730
Furniture and equipment	394,099
Grants - LRIS (Note 3)	3,154,700
- Champlain Institute	162,000
Bad debts and losses	21,752
	16,939,773
NET INCOME/SURPLUS	**$ 122,750**

STATEMENT OF CHANGES IN FINANCIAL POSITION

Year ended March 31, 1991

OPENING BALANCE CASH AND INVESTMENTS	$	-
ADD:		
Net income		122,750
Increase in liabilities		906,179
LESS:		
Increase in other assets		277,832
ENDING BALANCE CASH AND INVESTMENTS	$	**751,097**

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
Year ended March 31, 1991

1. COMMENCEMENT OF OPERATIONS

On March 6, 1989 Premier Frank McKenna announced the intention of the Government of New Brunswick to establish the Geographic Information Corporation, a new agency with authority for all basic geographically-referenced information. On April 1, 1989 the Corporation began operations. However, the New Brunswick Geographic Information Corporation Act was not submitted until the 1989 fall session of the House, and proclaimed to come into force on March 31, 1990. Consequently, the year ended March 31, 1991 is the first year of operations for the Corporation.

2. ACCOUNTING POLICIES

Generally accepted accounting principles are followed by the Corporation. In keeping with generally accepted government practice, equipment is expensed in the year of acquisition.

3. LAND REGISTRATION AND INFORMATION SERVICE

During the current year, Provincial support for activities of the Land Registration and Information Service in the amount of $3,154,700 was included in the Corporation's budget. The LRIS Directorate provided administrative and technical services of approximately $900,000 each for both the Corporation and the Maritime agency.

Effective April 1, 1991 the Directorate was transferred to the Corporation. The Corporation is obligated to purchase topographic mapping and GIS services from LRIS over the next three years up to the following amounts:

Years ended	1992	$1,300,000
	1993	$1,200,000
	1994	$1,100,000

4. LEASE COMMITMENTS

The following are future minimum payments for leased premises and equipment:

Years ended	1992	$ 490,082
	1993	446,278
	1994	404,482
	1995	373,796
	1996	272,508
Years after	1996	1,544,219
		$3,531,365

5. CONTINGENT LIABILITY UNDER THE *LAND TITLES ACT*

Under the *Land Titles Act*, which is administered by the Corporation, the Corporation may be liable for damages due to errors in guaranteed land title. The land titles system is operating only in Albert County. Since implementation in 1984, there has been one claim for a negligible amount. No provision has been made in these statements for possible future costs.

NOUVEAU BRUNSWICK

CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 1991

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités que doit assumer la direction. Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Corporation qui en assume la responsabilité.

La Corporation maintient un système comptable et applique des contrôles qui assurent à la direction et au conseil d'administration, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles sont approuvées, et que l'actif est adéquatement protégé et comptabilisé comme il se doit. Le système garantit également la fiabilité des dossiers financiers qui sont destinés à la préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Sur recommandation du comité des Finances, le conseil d'administration de la Corporation a approuvé les états financiers ci-joints.

Le président,

Robert W Gamble, CMA, FCMA

La contrôleure,

Carol Macdonald, CA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1991 ainsi que l'état des recettes et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 5 juillet 1991

Peat Marwick Thorne
comptables agréés

BILAN
au 31 mars 1991

ACTIF	1991 (Note 1)
Encaisse et investissements	751 097$
Débiteurs	246 730
Frais payés d'avance	31 102
	1 028 929$

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

PASSIF

Créditeurs et charges à payer	865 442$
Recettes reportées	40 737
	906 179

CAPITAUX PROPRES DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Excédent	122 750
	1 028 929$

Le président du conseil d'administration,

Thomas G O'Neil

Le président,

Robert W Gamble

ÉTAT DES RECETTES ET DE L'EXCÉDENT

exercice terminé le 31 mars 1991

RECETTES	1991 (Note 1)
Contribution du gouvernement provincial	13 160 300$
Droits d'enregistrement	2 333 170
Vente de cartes et de données	580 536
Intérêts	219 539
Autres	768 978
	17 062 523

DÉPENSES	
Services au personnel	10 214 987
Autres services	2 495 505
Matières et fournitures	496 730
Mobilier et équipement	394 099
Subventions - SCIF (note 3)	3 154 700
- Institut Champlain	162 000
Créances irrécouvrables et pertes	21 752
	16 939 773
RECETTES NETTES / EXCÉDENT	**122 750$**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

excercice terminé le 31 mars 1991

SOLDE D'OUVERTURE - ENCAISSE ET INVESTISSEMENTS	**- $**
AJOUTER:	
Recettes nettes	122 750
Augmentation du passif	906 179
DÉDUIRE:	
Augmentation d'autres éléments d'actif	277 832
SOLDE DE CLÔTURE - ENCAISSE ET INVESTISSEMENTS	**751 097$**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
exercice terminé le 31 mars 1991

1. DÉBUT DES ACTIVITÉS

Le 6 mars 1989, le premier ministre Frank McKenna a annoncé que le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait l'intention de créer la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick, un nouvel organisme ayant autorité sur toute l'information géographique de base. Le 1er avril 1989, la Corporation a entrepris sa première année d'activité. Cependant, la Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick n'a été déposée en chambre qu'à la session d'automne 1989, et sa date d'entrée en vigueur a été fixée par proclamation au 31 mars 1990. Par conséquent, l'exercice terminé le 31 mars 1991 correspond à la première année d'activité de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La Corporation suit les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux pratiques gouvernementales généralement acceptées, les coûts reliés à l'acquisition d'équipement sont imputés à l'exercice au cours duquel l'achat est effectué.

3. SERVICE DE CADASTRE ET DE L'INFORMATION FONCIÈRE

Pendant l'exercice en cours, la contribution de 3 154 700 $ du gouvernement provincial aux activités du Service de cadastre et de l'information foncière, a été portée au budget de la Corporation. L'administration du SCIF a fourni à la Corporation et à l'organisme maritime des services administratifs et techniques s'élevant à environ 900 000 $ pour chacune des catégories de services.

Le 1er avril 1991, l'administration du SCIF a été transférée à la Corporation. La Corporation se voit donc obligée d'acheter les services de cartographie topographique et le Système d'information géographique du SCIF au cours des trois prochaines années, jusqu'à concurrence des montants suivants:

Exercice se terminant en 1992	1 300 000 $
1993	1 200 000 $
1994	1 100 000 $

4. OBLIGATIONS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Voici les paiements minimums futurs pour la location de locaux et d'équipement.

Exercices se terminant en	1992	490 082 $
	1993	446 278
	1994	404 482
	1995	373 796
	1996	272 508
Exercices après	1996	1 544 219
		3 531 365 $

5. PASSIF ÉVENTUEL EN VERTU DE LA *LOI SUR L'ENREGISTREMENT FONCIER*

En vertu de *la Loi sur l'enregistrement foncier*, dont l'application relève de la Corporation, la Corporation peut être tenue responsable de dommages dus à une erreur dans l'enregistrement d'un titre. Le système d'enregistrement foncier est en place seulement dans le comté d'Albert. Depuis sa mise en oeuvre en 1984, une seule plainte a été reçue et celle-ci représentait un montant négligeable. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers ci-joints pour les coûts éventuels à ce chapitre.